

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Melanie Plouffe**

<https://www.cadre21.org/membres/05ecd175cb5d8004bc7fe864>

Date d'obtention : 2021-12-07 14:39:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En étant une intervenante de première ligne à l'école mon rôle est de faire rapidement un portrait de la situation en utilisant le trousse sexto pour ensuite être en mesure de dire si c'est un acte malveillant ou impulsif et faire le suivi avec les jeunes impliqués, leurs parents et la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai en mesure d'agir rapidement avec les bonnes informations avant que la situation prenne plus d'ampleur en diminuant le partage des images et les risques pour les jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de jamais fouiller le téléphone d'un élève et de jamais voir les images ou les vidéos.